

REGLES DE VIE COMMUNE

Saint-Louis Sainte-Marie est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où sont promues les valeurs de notre projet éducatif. La mise en pratique de ces valeurs au sein de notre établissement permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun doit connaître, s'appropriier et appliquer les règles communes, qui sont les conditions de « vivre ensemble » dans l'établissement.

Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

Respecter les règles de la scolarité

- respecter l'autorité des professeurs,
- respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris,
- se présenter avec son carnet de correspondance, sa carte scolaire et le matériel nécessaire,
- faire les travaux demandés par le professeur,
- entrer en classe et circuler calmement,
- entrer dans l'établissement avec une tenue vestimentaire correcte, une posture, une attitude et un comportement décent et compatibles avec les conditions d'une vie en collectivité et le respect de la sphère publique/privée. L'appréciation de la tenue vestimentaire est laissée aux personnels de l'établissement.
- adopter un langage correct.

Respecter les personnes

- avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'Internet,
- être attentif aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables,
- briser la loi du silence, en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves,
- ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit,
- refuser tout type de moquerie, de violence ou de harcèlement,
- respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité,
- ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement,
- respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable,
- faciliter et respecter le travail des agents d'entretien,
- respecter les personnes, avoir un comportement correct à l'occasion des sorties scolaires, ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement.

Respecter les biens communs

- respecter le matériel de l'établissement,
- garder les locaux et les sanitaires propres,
- respecter les principes d'utilisation des outils informatiques,
- respecter les véhicules de transport scolaire.

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable et à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves.

Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque élève.

Par la mise en pratique de ces règles, chaque élève contribue à ce que tous soient heureux d'aller dans notre établissement et d'y travailler.